

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 210614-15)**

SÉANCE DU 14 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un et le quatorze du mois de juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le huit juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application du III de l'article 19 de la Loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Gérard GOYA, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Stéphanie MICHEL, Christine CALEN, Florence POEYUSAN, Fabienne LAUTIER-ROY, Sophie DUFIET, Pierre DAGOIS, Alexandra BOUR, Amaia ETCHELECOU, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON	Sophie VALDAYRON ayant donné pouvoir à Francis TAMBOURINDEGUY, Laurent BRIAULT ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à Marc CAMPANDEGUI, Manuel PORTET ayant donné pouvoir à Mabel ETCHEMENDY, Jeanne DUBOIS ayant donné pouvoir à Isabelle CHARRITTON, Michle LAMARQUE ayant donné pouvoir à Denis LUTHEREAU	Mme Amaia ETCHELECOU

OBJET :

SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR L'ÉCHANGE DE DONNÉES DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DE GESTION DES RISQUES LITTORAUX

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante que dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie locale de gestion des risques littoraux, la Communauté d'Agglomération Pays Basque réalise sous sa maîtrise d'ouvrage, en étroite collaboration avec la commune, des suivis, études ou travaux pour améliorer la compréhension des phénomènes d'érosion côtière.

La commune de Bidart, dont le littoral est soumis à un fort aléa d'érosion et présente des enjeux socio-économiques importants sur la bande côtière, réalise également des instrumentations et études, afin de mieux en connaître l'évolution et envisager, le cas échéant, les mesures de gestion à mettre en œuvre.

Par ailleurs, le BRGM collecte des données et produit des rapports sur la nature, le fonctionnement et la dynamique d'évolution des falaises de Bidart notamment, au titre du programme de l'Observatoire de la Côte Atlantique ou dans le cadre de programme de recherche (notamment le projet EZPONDA piloté par la Communauté d'Agglomération).

Enfin le bureau d'ingénieurs-conseils Géolithe est également amené à collecter des données, réaliser des diagnostics et émettre des préconisations d'actions de gestion sur cette bande littorale, dans le cadre de prestations confiées par les collectivités, par des propriétaires privés ou par sa participation à des programmes de recherche et développement.

Les différentes parties étant amenées à intervenir sur les mêmes sites du littoral de Bidart et à collecter des données complémentaires, il convient de mutualiser ces données et rapports d'études, afin de permettre à chaque acteur de disposer de l'ensemble de la connaissance disponible.

Au regard de ces éléments, il est proposé de conclure une convention d'échange de données liées au littoral de Bidart avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières et Géolithe, pour une durée de 5ans (renouvelable) qui vise à définir les modalités de mise à disposition des données produites sur ce territoire.

Cette convention d'échange de données n'a pas d'incidence financière.

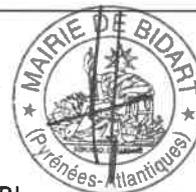
Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **approuve les termes de la convention ci annexée, relative à l'échange de données liées au littoral entre la commune de Bidart, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières et Géolithe ;**
- **autorise Monsieur de Maire à signer la convention, ainsi que tout acte s'y affèrent.**

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le **16 JUIN 2021**
et publication ou notification du **17 JUIN 2021**

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI